

Paris, le 3 septembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Suspension des cours d'homéopathie à la Faculté de Médecine de Lille : une « chasse aux sorcières » qui tourne le dos à la pratique d'une médecine intégrative et réconciliée**

La Faculté de Médecine de Lille vient de décider de suspendre son Diplôme d'Université d'homéopathie pour l'année universitaire débutante dans l'attente de la position de la Haute Autorité de Santé sur le remboursement des traitements homéopathiques.

Le SNMHF (Syndicat national des médecins homéopathes français) regrette cette décision, annoncée par tweet, qui survient alors que ce diplôme existe depuis une trentaine d'années.

Le SNMHF relève que les responsables de cet enseignement n'ont été ni consultés, ni même informés.

Alors que des milliers de médecins et des millions de Français sont attachés à la place de l'homéopathie au sein de notre système de soins, le SNMHF dénonce l'esprit de « chasse aux sorcières » qui se met insidieusement en place et qui tourne le dos à la vision d'une médecine intégrative et réconciliée, telle que la pratiquent les médecins homéopathes dans notre pays.

#### **Contacts presse :**

Dr Charles Bentz, président du SNMHF, [dc.bentz@hotmail.fr](mailto:dc.bentz@hotmail.fr), tél. 06 07 64 64 01

Relations presse p/o SNMHF : Jean Remy, [jean.remy@intelligible.fr](mailto:jean.remy@intelligible.fr), tél. 06 75 91 38 15

#### **A PROPOS DU SNMHF**

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

[www.snmhf.net](http://www.snmhf.net)

Paris, le 31 juillet 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Du particularisme de l'évaluation du médicament homéopathique

Le SNMHF (Syndicat national des médecins homéopathes français), demande à être associé à la réflexion sur la méthodologie appropriée à l'évaluation des médicaments homéopathiques demandée par Madame la ministre de la Solidarité et de la Santé, Agnès Buzyn.

Actuellement la Haute Autorité de Santé évalue les médicaments, et en particulier le service médical rendu, par classe thérapeutique. Or dans la pratique homéopathique, le médicament est généralement prescrit sur un ensemble de symptômes très différents et répond donc à de nombreuses « classes thérapeutiques ». Le médicament Arnica montana, par exemple, peut être indiqué et prescrit aussi bien en infectiologie que dans les états dépressifs, pour les troubles du sommeil ou encore en cardiologie. Le service médical rendu ressort ainsi de différentes classes thérapeutiques.

De même, le médecin choisit la hauteur de dilution d'un médicament homéopathique (par exemple : 5 CH, 9 CH, 30 CH) en fonction des symptômes observés et de l'effet attendu. Plusieurs études en attestent, notamment la série d'expériences effectuées sur l'activité de l'aspirine à dose ultra faible sur l'interaction plaquette-paroi vasculaire<sup>1</sup>.

Ce particularisme rend spécifique l'évaluation du médicament homéopathique. C'est pourquoi le SNMHF demande la détermination d'une méthodologie d'évaluation correspondant à la méthode thérapeutique homéopathique, afin de mesurer son efficacité et le niveau de service rendu aux patients. Le SNMHF entend être partenaire, au même titre que tous les acteurs pressentis sur la base de leur compétence dans ce domaine d'expertise, pour élaborer et conduire les travaux d'évaluation.

#### Contacts presse :

Dr Charles Bentz, président du SNMHF, [dc.bentz@hotmail.fr](mailto:dc.bentz@hotmail.fr), tél. 06 07 64 64 01

Relations presse p/o SNMHF : Jean Remy, [jean.remy@intelligible.fr](mailto:jean.remy@intelligible.fr), tél. 06 75 91 38 15

#### A PROPOS DU SNMHF

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

[www.snmhf.net](http://www.snmhf.net)

---

<sup>1</sup> Doutremepuich C et coll. Template bleeding time after ingestion of ultra low dosages of acetyl salicylic acid in healthy subjects : preliminary study. *Thrombosis Research* 1987, 48, p.501-504

Paris, le 21 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les médecins homéopathes exercent leur profession dans le respect des règles du code de déontologie médicale**

Le Conseil de l'Ordre des Médecins (CNOM) a exprimé une position sur l'exercice médical de l'homéopathie, au cours d'une conférence de presse le mardi 19 juin.

Le Syndicat National des Médecins Homéopathes Français tient à rappeler que ses membres ont répondu aux critères du CNOM pour devenir spécialistes en médecine générale ou en toute autre spécialité. Ils exercent la médecine dans le respect des règles du code de déontologie médicale. Le médecin homéopathe est intégré dans l'organisation du système de soins français, en particulier dans le parcours de soins coordonné et dans le développement professionnel continu.

Le SNMHF rappelle que de nombreuses publications scientifiques dans des revues référencées, à comité de lecture montrent que l'homéopathie a un effet supérieur au placebo, contrairement à ce que la campagne de désinformation actuelle voudrait faire croire aux Français.

Le SNMHF considère que l'homéopathie enrichit la pratique médicale. Cette thérapeutique apporte une réponse efficace à la plupart des pathologies rencontrées au cabinet, en alternative ou en complémentarité des autres traitements médicaux auxquels elle ne s'oppose pas, et cela avec discernement. Ces médecins, en plus de leurs études médicales, se sont penchés sur des alternatives à des médicaments qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme (directs ou indirects comme le montre l'antibiorésistance).

Dans notre pays, la pratique de l'homéopathie relève exclusivement des professionnels de santé formés à cette discipline et ayant droit à la prescription de médicaments ou au conseil officinal : docteurs en médecine, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, docteurs vétérinaires et pharmaciens.

Le médecin homéopathe est titulaire du diplôme de docteur en médecine délivré en France ou dans un autre pays de l'Union européenne. De plus, il doit justifier d'un cursus d'enseignement d'homéopathie, reçu dans une faculté et/ou dans une école reconnues par l'Ordre des médecins. Dès 1998, le rapport du Dr Lebatard-Sartre avait « *mené la commission ordinale à souhaiter qu'un enseignement hospitalo-universitaire structuré et reconnu, à la fois théorique et pratique, soit proposé - de préférence sous forme de DIU. Par ce moyen, le CNOM pourrait enfin s'assurer de la qualité de la formation du médecin homéopathe* » (source : *Bulletin de l'Ordre des médecins* de février 1998).

La consultation s'appuie sur les démarches diagnostiques classiques et thérapeutiques indispensables, confortée par un colloque singulier approfondi avec le patient, selon les règles de toute consultation homéopathique.

Le SNMHF s'est toujours engagé pour :

- le libre choix du médecin,
- l'affirmation et la reconnaissance d'un statut de médecin à expertise particulière (MEP),
- la formation des médecins homéopathes à l'Université et la reconnaissance des cursus de formation actuels,
- l'assurance d'une formation médicale continue de qualité,

- la poursuite intensive de la recherche en homéopathie, en concertation avec les instances de recherche universitaire (recherche fondamentale, clinique, pharmaco-épidémiologique...).

Les membres du Syndicat national des médecins homéopathes français se montrent souvent engagés dans la défense des médecins et dans l'évaluation des pratiques professionnelles. Certains de ses membres sont ou ont été élus au sein de l'Ordre, comme au sein des URPS Médecins Libéraux et des syndicats médicaux nationaux, accédant parfois à la présidence ou au bureau de ces instances représentatives. C'est le signe, s'il en fallait, que l'homéopathie est bien devenue une pratique médicale à part entière, reconnue par l'ensemble des professionnels de santé.

#### Contacts presse :

Dr Charles BENTZ, président du SNMHF, Charles BENTZ, [dc.bentz@hotmail.fr](mailto:dc.bentz@hotmail.fr), tél. 06 07 64 64 01

Relations presse p/o SNMHF : Jean REMY, [jean.remy@intelligible.fr](mailto:jean.remy@intelligible.fr), tél. 06 75 91 38 15

#### A PROPOS DU SNMHF

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

[www.snmhf.net](http://www.snmhf.net)

Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

79, rue de Tocqueville 75017 PARIS • Tél. : 01.44.29.01.31 • Fax : 01.40.54.00.66 • Courriel : [snmhf@club-internet.fr](mailto:snmhf@club-internet.fr)

[www.snmhf.net](http://www.snmhf.net)



@medecins\_homeo



[www.facebook.com/SNMHF](http://www.facebook.com/SNMHF)

Paris, le 19 mars 2018

COMMUNIQUE

## La médecine a besoin de tous les médecins

Dans son édition du 19 mars 2018, *Le Figaro* fait paraître une tribune signée de 124 médecins et professionnels de la santé. Ce texte stigmatise les médecins qui recourent à différentes thérapeutiques qualifiées de « *médecines alternatives* » et de « *fake médecines* », les accusant de faire des « *promesses fantaisistes* » à leurs patients. Les signataires pointent tout particulièrement le recours à l'homéopathie.

Selon cette prise de position, plusieurs milliers de médecins se seraient délibérément détournés de leur formation scientifique et de l'éthique de leur exercice pour verser dans la « pseudo-médecine ».

Depuis 1932, le Syndicat national des médecins homéopathes français a si souvent répondu aux arguments médicaux, scientifiques et réglementaires avancés par les adversaires de l'homéopathie qu'il est devenu inutile de le faire<sup>1</sup>.

Ce qui est plus marquant cette fois, c'est que les 124 signataires paraissent ignorer que des milliers de leurs confrères utilisant l'homéopathie sont tout aussi compétents qu'eux en matière de diagnostic et de prescription médicale, aussi bienveillants envers leurs patients et aussi conscients des limites de leur exercice.

Si l'on ne se crispe pas sur la nature diffamatoire de cette attaque, la meilleure attitude pour faire progresser le débat est de nous questionner ensemble : pourquoi notre pratique, dérange-t-elle aussi fortement ceux qui veulent lui dénier toute valeur, voire dénoncer sa « dangerosité », jusqu'à exiger que les médecins et professionnels de santé qui l'utilisent ne puissent plus faire état de leur titre professionnel ?

Nous rappellerons seulement quelques faits décidément têtus :

- l'homéopathie donne satisfaction à des millions de patients en France, bien plus encore dans le monde ;
- le nombre de prescripteurs, témoins des résultats au quotidien et tout au long de leur carrière, atteste que l'homéopathie s'avère particulièrement utile dans une démarche préventive et pour les traitements des maladies chroniques, l'une et l'autre étant des priorités de santé publique<sup>2</sup> ;
- le caractère économique de la pratique des médecins homéopathes, l'absence de prise de risques, ont été rigoureusement démontrés lors d'une vaste étude pharmaco-épidémiologique dirigée par des

<sup>1</sup> Dossier de presse SNMHF, *Le Syndicat national des médecins homéopathes français répond au rapport de l'European Academies Science Advisory Council*, 6 octobre 2017.

<sup>2</sup> Stratégie de transformation du système de santé, dossier de presse du ministère des Solidarités et de la Santé, vendredi 9 mars 2018.

scientifiques de renom et publiée dans des revues médicales internationales, qu'aucun « expert » n'a critiquée<sup>3</sup>.

Dès lors, quel est l'intérêt d'éviter que les futurs médecins apprennent l'homéopathie, que sa prescription soit utilisée en première intention pour de nombreuses pathologies rencontrées en médecine de ville ? Pourquoi priver notre pays, surendetté et surconsommateur de médicaments, d'économies pour la collectivité et de bienfaits pour la santé des populations ?

Notre conviction est qu'il n'existe qu'une seule médecine : elle repose sur la fiabilité d'un diagnostic qui indique la stratégie thérapeutique à mettre en œuvre dans le respect du patient. La médecine a besoin de tous les médecins !

#### Contact presse

Dr Charles BENTZ, président du SNMHF : 06 07 64 64 01

Jean REMY, Intelligible : 06 75 91 38 15, [jean.remy@intelligible.fr](mailto:jean.remy@intelligible.fr)

#### A PROPOS DU SNMHF

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

[www.snmhf.net](http://www.snmhf.net)

---

<sup>3</sup> L'étude pharmaco-épidémiologique EPI 3 réalisée en France (2012) compare l'évolution de l'état de santé de plus de 8000 patients suivis pendant un an par 900 médecins, répartis en 3 groupes, souffrant de pathologies les plus fréquemment rencontrées en médecine générale, choisies par un comité scientifique présidé par le Pr Bernard Bégaud (INSERM) : troubles anxiodépressifs, troubles musculosquelettiques et infections des voies aériennes. Ces patients ont été traités par des médecins homéopathes ou non : leur suivi sur un an a montré qu'il n'existait aucune différence significative entre les deux populations de malades, tant en termes de gravité de leur pathologie lors de la prise en charge que de résultats, quelle que soit la thérapeutique utilisée.... Avec un élément non négligeable pour la santé publique : l'absence de iatrogénie et l'absence de « perte de chance » pour les patients traités par l'homéopathie.

Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

79, rue de Tocqueville 75017 PARIS • Tél. : 01.44.29.01.31 • Fax : 01.40.54.00.66 • Courriel : [snmhf@club-internet.fr](mailto:snmhf@club-internet.fr)

[www.snmhf.net](http://www.snmhf.net)



@medecins\_homeo



[www.facebook.com/SNMHF](http://www.facebook.com/SNMHF)